

CHALLENGE PAR CLASSEMENTS

Les finales départementales par classements sont réservées aux joueurs et joueuses inscrits au Critérium Fédéral, classements compris entre 500 et 1 299 points pour les Dames et entre 500 et 1 599 points pour les Messieurs ; les moins de 9 ans ne sont pas autorisés à participer.

Cette compétition se déroulera à Nantes au complexe sportif Mangin Beaulieu les **samedi 24** ou **dimanche 25 Février 2018** selon les différents tableaux suivants :

				Pointage	Début
Tableau H 15	Joueurs ayant un nombre de points entre	1 300 et 1 599	25/02/2018	13 H 30	14 H 00
Tableau H 12	Joueurs ayant un nombre de points entre	1 100 et 1 299	24/02/2018	13 H 30	14 H 00
Tableau H 10	Joueurs ayant un nombre de points entre	900 et 1 099	24/02/2018	13 H 30	14 H 00
Tableau H 8	Joueurs ayant un nombre de points entre	500 et 899	25/02/2018	8 H 30	9 H 00
Tableau F 12	Joueuses ayant un nombre de points entre	1 000 et 1 299	24/02/2018	15 H 30	16 H 00
Tableau F 9	Joueuses ayant un nombre de points entre	800 et 999	24/02/2018	15 H 30	16 H 00
Tableau F 7	Joueuses ayant un nombre de points entre	600 et 799	24/02/2018	15 H 30	16 H 00
Tableau F 5	Joueuses ayant un nombre de points entre	500 et 599	24/02/2018	15 H 30	16 H 00

**Déroulement :** Les joueurs sont répartis en poules de 3 joueurs. A l'issue des poules, les 3 participants sont placés dans un tableau final qui se déroule par élimination directe, au meilleur des 5 manches.

L'échelon régional se déroulera les 12 ou 13 mai 2018 dans le département du **Maine et Loire**.

Dans les tableaux Messieurs les 8 premiers seront qualifiés pour l'échelon régional, un classement pour les places de 9 à 16 sera établi pour définir les éventuels remplaçants.

Dans les Tableaux Dames, toutes les places seront jouées.

**NOTA : Pour les qualifiés au niveau régional, la Ligue fixera un droit d'engagement de 5,00 €**

**Tout joueur ou joueuse ne pouvant pas présenter sa licence (papier, smartphone, tablette, ...) ne pourra pas participer à la compétition, sauf s'il peut justifier de son identité et présenter un certificat médical.**

⇒ Confirmation de participation : *il est impératif de donner une réponse avant le **Judi 22 Février 2018 à minuit** (participation ou non). Si un joueur n'a pas validé sa participation, il ne pourra pas participer.*

**Tout forfait non excusé entraîne une amende de 15 € ainsi que la perte des points que le joueur aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée. (Article IV.202.2 des règlements généraux p.112).**

Sébastien GILLET